

Séance du 17 février 2023

Délibération n° 2023_17

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry et LARGEAU Brigitte.

Objet : Convention de servitudes avec Enedis

Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention accordant des droits de servitude à Enedis, place des Platanes, parcelle renumérotée en 2022 Section AC n° 37 (anciennement numérotée A n° 504).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis et à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Saint Martin d'Oney, le 23 février 2023

Le Maire,
Philippe SAËS

